

Université de Genève  
SCHOLA GENEVENSIS MDLIX

DIES  
ACADEMICUS  
1968

6 juin 1968



# Allocution du professeur Denis van Berchem

Recteur de l'Université

---

Cette séance solennelle s'ouvre dans une atmosphère tendue qui n'est pas propre à notre seule Université. C'est un phénomène universel: les universités de Chine sont fermées depuis deux ans, celles d'Amérique du Nord sont depuis deux ans aussi secouées de tumultes périodiques. La situation en Europe est suffisamment connue. Les prétextes d'agitation varient de pays à pays; ils méritent d'être considérés attentivement. Quand ils ne sont pas politiques, ils révèlent certains points faibles de l'institution universitaire. Mais on s'interroge sur les causes profondes, et sans doute générales, de cette crise. Il ne suffit pas d'y voir la critique systématique des générations anciennes par les plus jeunes, il s'y mêle sans doute aussi une inquiétude réelle de l'avenir tant collectif qu'individuel de la jeunesse.

L'accroissement démographique et la proportion toujours plus grande de jeunes qui entrent à l'Université obligent à repenser le rôle de celle-ci dans une société en pleine évolution. La mission de l'Université a depuis longtemps été exprimée par ces deux mots « enseignement » et « recherche ». L'enseignement renouvelé par la recherche, la recherche animée par l'enseignement. Cette doctrine qui fut formulée au début du XIX<sup>e</sup> siècle par Guillaume de Humbolt procède d'un principe de liberté, liberté pour le maître dans l'orientation de sa recherche et de son enseignement, mais liberté également pour l'élève dans le choix de ses études. Cette université par laquelle nous avons passé se refuse à donner une formation professionnelle; elle vise à développer les disciplines de l'esprit et à le rendre apte par une formation polyvalente à s'adapter à toutes les tâches que la vie peut réserver à l'homme cultivé. Une telle doctrine était sans doute valable aussi longtemps que les étudiants n'ont représenté dans la société qu'une faible minorité. Mais la démocratisation des études qui est entrée dans les mœurs, avant même qu'à Genève une loi n'en sanctionne le principe, oblige à la repenser. L'Université médiévale obéissait à d'autres fins et on connaît la solution communiste; un concours d'entrée permet d'ajuster, en fonction d'un plan pré-établi, le nombre des étudiants dans chaque faculté aux places disponibles dans les diverses carrières de l'Etat. Sans aller jusque-là, on peut se demander si nous ne devrions pas tendre à une appropriation plus étroite de l'enseignement universitaire à la destination professionnelle des étudiants au moins jusqu'au deuxième cycle, la liberté de la recherche demeurant intangible au niveau du troisième cycle.

L'incertitude sur les possibilités d'emplois est sans doute l'une des causes de l'inquiétude qui se propage actuellement chez les jeunes, mais il y a d'autres problèmes que celui des débouchés. Le désaccord croissant qui se manifeste entre le fonctionnement de l'Université et les besoins ressentis par les étudiants les amènent à s'interroger sur la légitimité des méthodes de l'enseignement qu'ils reçoivent. Ils souhaiteraient y prendre une part plus active. On met en question la valeur des cours *ex cathedra*, l'organisation des séminaires. Il faut ici se garder de formules trop générales et être attentif aux différences des disciplines qui exigent un traitement

spécifique. Mais quel professeur digne de ce nom n'a pas à maintes reprises suscité un échange de vues avec ses étudiants sur la façon d'organiser son enseignement? Pourquoi craindrait-on d'ouvrir, sur un tel objet, un débat général entre enseignants et enseignés?

L'agitation est partie à Genève, comme on le sait, du mode d'application de la loi sur la démocratisation des études, mais on a vu assez vite que ce n'était pas là le fond du problème. Des tracts, des discours ont remis en question jusqu'à l'existence même de l'Université et la structure de la société. Le recteur n'a pas cru devoir faire obstacle à la libre expression de ces opinions, dans la mesure toutefois où les réunions où elles se manifestaient n'entravaient pas la marche normale de l'enseignement. Dans certains secteurs, les maîtres eux-mêmes ont jugé devoir suspendre leurs cours pour discuter avec leurs étudiants. Il en est résulté des assemblées qui se sont prolongées parfois sur des journées entières.

Au-delà des condamnations abruptes et des défits que se lancent des groupes opposés, ne peut-on pas distinguer la volonté commune des jeunes de ne pas subir le destin que nous leur aurions préparé, mais de le prendre en main et de participer aux décisions qui engagent leur avenir. Nous avons trop longtemps déploré leur passivité, leur indifférence civique, n'y a-t-il pas lieu dès lors de se réjouir de les voir affirmer leur présence? C'est pourquoi je n'ai pas craint d'autoriser pour une journée la suspension générale des cours et d'inviter tous les étudiants à participer, dans le cadre des Ecoles ou des Départements, à une discussion approfondie des problèmes universitaires avec leurs maîtres, les chefs de travaux et les assistants. On m'a reproché d'avoir paru céder à la pression d'un groupe minoritaire et qui n'a même pas daigné se faire connaître du Bureau du Sénat, mais n'ai-je pas dès le début de mon rectorat manifesté mon souci du dialogue entre enseignants et enseignés et si ce dialogue ne s'est pas engagé assez tôt et assez ouvertement, ce n'est sans doute pas exclusivement la faute du corps professoral.

Je suis persuadé que dans la mesure où les étudiants saisiront l'occasion qui leur est offerte et se dégageront des formules trop étroites où certains souhaitent les enfermer, ils démontreront leur maturité et sauront résister au jeu des agitateurs qui prétendent sans doute orchestrer leurs débats.

Le premier effet de cette confrontation sera de les mieux informer sur les conditions de l'enseignement et sur la dépendance où se trouve l'Université de nombreux services cantonaux (Départements de l'instruction publique, des finances, des travaux publics, de la prévoyance sociale) pour ne pas parler de la Ville de Genève qui administre nos principales bibliothèques. Il faut noter à cet égard la différence de statut qui existe entre nos universités suisses et l'Université de France dont l'agitation se répercute sur les nôtres. On sait qu'en France l'Université divisée en Académies régionales dépend d'un ministère qui régit entièrement leur activité. Les professeurs pas plus que les étudiants n'y ont un droit d'intervention. Il en va chez nous très différemment. Le Bureau du Sénat s'est vu poser, il y a deux jours, la question « où est l'autorité? », et il a fallu répondre: qu'elle était en fait répartie à tous les échelons de la hiérarchie universitaire; cette dispersion est sans doute la cause première de l'inefficacité de nos rouages.

La plus urgente des réformes à entreprendre sera donc celle de la structure de l'Université; nous étudions depuis plus d'un an l'articulation des facultés en écoles ou départements. Outre l'avantage que représentera pour la gestion des facultés le fractionnement d'unités devenues trop grandes, il importe de créer des cadres à l'intérieur desquels maîtres et étudiants pourront à nouveau se connaître personnellement.

Dans ce contexte il faudra régler le problème de la représentation des étudiants; diverses solutions sont possibles. Il en est une qui a été adoptée depuis plusieurs années en Allemagne et qui consiste à introduire dans tous les collèges et commissions de professeurs une représentation des étudiants. A en juger par les événements

récents, elle n'a pas donné satisfaction et je crois, pour ma part, préférable d'établir des liens institutionnels à tous les échelons de la hiérarchie universitaire entre la communauté des étudiants, celle des assistants et celle des professeurs. Mais il importe que les étudiants se persuadent qu'il n'y a pas de collaboration durable avec eux s'ils ne se constituent pas en Association générale, tant dans le cadre des facultés que de l'Université.

Les universités doivent répondre aujourd'hui à deux exigences en apparence contradictoires, l'une est celle d'une démocratisation accrue, l'autre est celle du renforcement de leur direction et il importe peu qu'à l'avenir leur chef s'appelle recteur ou président, qu'il soit assisté d'un conseil de trois, quatre ou cinq membres; il est indispensable en revanche que ce rouage de direction soit plus autonome à l'égard de l'Etat et qu'il soit doté d'un pouvoir de décision ou d'arbitrage entre les vœux souvent concurrents qui se manifestent à l'intérieur de l'Université.

Les mois qui viennent verront donc s'élaborer ces projets de réforme; il importe que dans ces circonstances, l'Université ne travaille pas dans l'isolement, mais bénéficie de la sympathie et de l'appui de la Cité. Il me paraît heureux qu'une commission parlementaire ait déjà travaillé sur nos problèmes et ait manifesté elle aussi son souci d'une transformation. J'ai bénéficié tout au long de cette année des études faites au sein du Conseil académique; je tiens à rendre hommage au travail accompli par ses membres qui donnent bénévolement un temps considérable à l'Université. Je souhaite que ce Conseil continue à assister le Recteur dans la composition élargie que l'Université a elle-même proposée dans sa réponse au questionnaire de la commission parlementaire.

Un concours de circonstances veut que ce Dies coïncide avec le débat ouvert au Conseil national sur le projet de financement des universités par la Confédération. Sur l'urgence de cette aide, nous nous sommes déjà fréquemment exprimés; ses modalités d'application ont fait l'objet d'une âpre discussion. On souhaite un effort accru de rationalisation et on reproche aux universités de n'avoir pas su prendre au cours des trois années d'aide provisoire des mesures de coordination suffisantes. Ce reproche est largement fondé, mais qui ne voit que la cause de notre inefficacité réside encore dans la structure de l'Université, qui la rend incapable de modifier l'équilibre établi des disciplines, de faire valoir des priorités et de mener à bien des conventions harmonisant le régime des études entre les universités suisses et les rendant complémentaires les unes des autres?

De ce point de vue aussi la réforme de l'institution est urgente, mais elle ne saurait être improvisée dans un mouvement d'enthousiasme ou de panique; la machine universitaire est complexe et délicate; l'exemple des pays voisins nous montre qu'elle peut tout d'un coup s'enrayer. Il est clair qu'une fois arrêtée, il est très difficile de la faire repartir. Je fais donc appel à tous ceux qui vivent et travaillent dans cette maison pour que tout en exprimant librement leurs vues, ils assument pleinement les responsabilités qui leur incombent dans le cadre des règlements actuels, de telle sorte que l'enseignement continue d'être donné normalement, les examens administrés et que ne soient pas compromises les études de plusieurs volées d'étudiants. Il est indispensable que les changements que nous souhaitons soient étudiés avec calme, maîtrise de soi et dans un esprit de tolérance réciproque. C'est à cette condition que l'Université parviendra à se réformer elle-même.